

AGED
Société à responsabilité limitée
En liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : 5 impasse du Cendry
31140 MONTBERON
514053743 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le 30 Septembre 2024, à 18 heure, M GRONDIN Jérôme demeurant 5 impasse du Cendry 31140 MONTBERON,

Associé unique et seul Gérant de la Société AGED.

A pris les décisions suivantes relatives :

- Rapport du Liquidateur en vue de la décision de clôture de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation et répartition pour solde de tout compte ;
- Constatation de la clôture de liquidation et quitus au Liquidateur et décharge de son mandat.

PREMIERE DECISION - RAPPORT DU LIQUIDATEUR

L'associé unique, statuant sur le rapport du Liquidateur relatif aux opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde positif de 3 241 euros.

DEUXIEME DECISION - REPARTITION D'UN BONI DE LIQUIDATION

L'associé unique constate que le solde positif de liquidation s'élevant à 3 241 euros, par l'attribution d'une somme nette de 32.41 euros à chaque part sociale.

En conséquence, le Liquidateur dispose de tous pouvoirs pour attribuer le boni de liquidation à l'associé unique.

TROISIEME DECISION - CLOTURE DEFINITIVE DE LA LIQUIDATION

L'associé unique constate la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour, en conséquence, quitus est donné au Liquidateur de sa gestion, lequel est déchargé de son mandat.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

M GRONDIN Jérôme